



PISCICULTURE DE VILLETTE 7

20  
16

# Bulletin Municipal

[www.villette-en-yvelines.fr](http://www.villette-en-yvelines.fr)

VILLETTE  
78930





# YOSEIKAN BUDO

**COURS DE KARATÉ YOSEIKAN BUDO  
À LA SALLE DES FÊTES DE VILLETTE  
TOUS LES MERCREDIS APRÈS-MIDI  
POUR ENFANTS ET ADULTES.**

**HORAIRES DES COURS :**

- 5-9 ANS, DE 16:00 À 17:00
- 10-13 ANS, DE 17:00 À 18:00
- ADULTES (+14 ANS), DE 18:30 À 19:45.

**CONTACT PIERRE LEMAIRE 06 62 43 28 16**

SE RÉALISER AVEC LES ARTS MARTIAUX

 |  |  | [FFKARATE.FR](http://FFKARATE.FR)

**F.F. KARATÉ**   
et disciplines associées

---

# ÉDITORIAL

*Avec cette nouvelle année qui commence, il est plus que jamais nécessaire de regarder vers l'avenir sans trop se focaliser sur le passé et ce qu'il peut avoir de négatif.*

*Il n'est pas toujours facile de bien gérer les choses, tant au local qu'à l'international, mais les raisons positives pour aller de l'avant ne manquent pas, tout en s'appuyant sur les expériences vécues, bonnes ou mauvaises.*

*Après des festivités communales modestes, mais réussies, avec un repas des Anciens toujours très chaleureux et un spectacle de Noël pour les enfants attrayant et dynamique, nous allons reprendre le cours de nos activités et continuer à œuvrer pour le bien de la commune et de ses habitants.*

*La réalisation progressive des travaux nécessaires (aménagement de la mairie pour l'accès aux handicapés), l'embellissement de l'espace à poursuivre (fleurissement diversifié), l'intégration croissante dans les actions collectives de la Communauté de Communes du Pays Houdanais (collecte des déchets, fauchage différencié...) seront des axes dominants de cette nouvelle année.*

*Notre action locale peut aussi rejoindre l'action internationale, et le bilan plutôt positif de la Conférence sur le Climat de décembre à Paris, la COP21, doit avoir des résonances à notre niveau, par nos actions communales ou nos comportements individuels, et des projets positifs en ce sens peuvent être proposés.*

*Les loisirs doivent également faire partie de nos objectifs à tous : plus d'accessibilité de nos chemins communaux pour la promenade, des activités de toute nature dans le cadre du village ou en dehors, des sorties culturelles dans les villes voisines, ou sur place avec le site de la Pisciculture. Il est plus que jamais nécessaire de se construire et de construire la société de façon équilibrée.*

*C'est donc dans cet esprit empreint d'optimisme toujours renouvelé que je souhaite, chères Villettoises et chers Villettois, vous présenter avec toute l'équipe municipale mes meilleurs vœux de réussite, de santé et de bonheur pour l'année 2016.*

*Le maire, M. Pierre Jean  
et toute l'équipe municipale.*

## SOMMAIRE

-  
**Éditorial** [\\_3](#)

-  
**Organisation administrative & communale** [\\_4](#)

-  
**Attributions associées** [\\_5](#)

-  
**Un peu d'histoire** [\\_6](#)

-  
**Les 120 ans de la pisciculture** [\\_11](#)

-  
**Plan de la commune** [\\_12](#)

-  
**Journée voitures anciennes, aquarelles et peintures** [\\_16](#)

-  
**L'Association Seconde Vie pour les équidés** [\\_17](#)

-  
**Ouverture d'une double microcrèche sur la commune de Vilette** [\\_18](#)

-  
**La COP 21** [\\_20](#)

-  
**La vie communale** [\\_24](#)

---

# L'ORGANISATION



LA PISCICULTURE DE VILLETTE, CARTE POSTALE NON DATÉE (DÉBUT 1900).

## ADMINISTRATIVE

PRÉFET : SERGE MORVAN

SOUS-PRÉFET : FRÉDÉRIC VISEUR

DÉPUTÉ : JEAN-MARIE TÉTART

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX : JOSETTE JEAN & DIDIER JOUY

SÉNATRICE : SOPHIE PRIMAS

## MUNICIPALE

**MONSIEUR LE MAIRE REÇOIT  
LE VENDREDI DE 18 HEURES À 19 H 30  
SUR RENDEZ-VOUS.**

MAIRE : M. PIERRE JEAN

MAIRES ADJOINTS : MM. ROLAND TROUSSEAU, PHILIPPE PASDELOUP, THIERRY JEANNE & CLAUDE SAUZET

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

M. BERNARD BALLÉRINI, M. FRANCK BAYEUX, M<sup>ME</sup> VANESSA BAUDET, M. RÉGIS BIECHER, M<sup>ME</sup> CHRYSTEL GASPARD- GUYADER, M<sup>ME</sup> RENÉE-CLAIRE GILLIS, M<sup>ME</sup> MARTINE GRIMM, M. PHILIPPE PASDELOUP, M<sup>ME</sup> MICHÈLE POETTE, M<sup>ME</sup> ÉLISE SAILLIOT ET M<sup>ME</sup> NATHALIE SQUIVÉE.

## OUVERTURE DE LA MAIRIE

MARDI ET JEUDI DE 9 H À 12 H / VENDREDI DE 14 H 30 À 19 H 30

TÉL. : 01 34 76 31 01 OU 09 66 40 61 11 / FAX : 01 34 76 39 75

E-MAIL : [INFO@VILLETTE-EN-YVELINES.FR](mailto:INFO@VILLETTE-EN-YVELINES.FR)

SITE : [WWW.VILLETTE-EN-YVELINES.FR](http://WWW.VILLETTE-EN-YVELINES.FR)

# ATTRIBUTIONS ASSOCIÉES

## LES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS SONT :

REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA CCPH : TITULAIRE PIERRE JEAN - SUPPLÉANT ROLAND TROUSSEAU  
REPRÉSENTANT POUR LA COMMISSION « TRANSFERT DE CHARGES » AUPRÈS DE LA CCPH : TITULAIRE PHILIPPE PASDELOUP - SUPPLÉANTE MICHÈLE POETTE

## LA COMPOSITION DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES EST LA SUIVANTE :

### FINANCES

PIERRE JEAN - BERNARD BALLÉRINI - THIERRY JEANNE - PHILIPPE PASDELOUP - MICHÈLE POETTE - CLAUDE SAUZET - NATHALIE SQUIVÉE - ROLAND TROUSSEAU

### ENVIRONNEMENT, URBANISME, ÉQUIPEMENT

PIERRE JEAN - FRANCK BAYEUX - RÉGIS BIECHER - CHRYSTEL GASPARD - RENÉE-CLAIRE GILLIS - MARTINE GRIMM - ROLAND TROUSSEAU

### TRAVAUX

PIERRE JEAN - FRANCK BAYEUX - RÉGIS BIECHER - THIERRY JEANNE - PHILIPPE PASDELOUP - CLAUDE SAUZET

### SCOLAIRE & HYGIÈNE

PIERRE JEAN - VANESSA BAUDET - CLAUDE SAUZET - ROLAND TROUSSEAU

### AIDE SOCIALE

PIERRE JEAN - RENÉE-CLAIRE GILLIS - MARTINE GRIMM - PHILIPPE PASDELOUP - ÉLISE SAILLIOT

### INFORMATION

PIERRE JEAN - BERNARD BALLÉRINI - RÉGIS BIECHER - NATHALIE SQUIVÉE - ROLAND TROUSSEAU

### GESTION SALLE DES FÊTES, CÉRÉMONIES, JEUNESSE & SPORTS

PIERRE JEAN - MARTINE GRIMM - THIERRY JEANNE

### APPEL D'OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS

PIERRE JEAN - BERNARD BALLÉRINI - FRANCK BAYEUX - PHILIPPE PASDELOUP - CLAUDE SAUZET

### CORRESPONDANT DÉFENSE

FRANCK BAYEUX

## LES DÉLÉGUÉ(E) S AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX SONT LES SUIVANTS :

**SICTOMP** (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU PLATEAU)

DÉLÉGUÉS TITULAIRES : ROLAND TROUSSEAU, CHRYSTEL GASPARD  
DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS : BERNARD BALLÉRINI, RÉGIS BIECHER

**SITS** (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES)  
DÉLÉGUÉS TITULAIRES : ROLAND TROUSSEAU, CHRYSTEL GASPARD  
REPRÉSENTANTS DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS : RENÉE-CLAIRE GILLIS, NATHALIE SQUIVÉE

**SIVOS** (SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE)

DÉLÉGUÉS TITULAIRES : CLAUDE SAUZET, ÉLISE SAILLIOT

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS : VANESSA BAUDET, ROLAND TROUSSEAU

**SIERO** (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DE LA RÉGION D'ORGERUS)

DÉLÉGUÉS TITULAIRES : THIERRY JEANNE, PHILIPPE PASDELOUP

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS : FRANCK BAYEUX, RENÉE-CLAIRE GILLIS

**SIEHVS** (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS POUR HANDICAPÉS DU VAL-DE-SEINE)

DÉLÉGUÉS TITULAIRES : BERNARD BALLÉRINI, MARTINE GRIMM

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS : RENÉE-CLAIRE GILLIS, THIERRY JEANNE

LES ÉLU(E) S DE VILLETTE PARTICIPENT AUSSI À D'AUTRES SYNDICATS AU TITRE DE LA CCPH, AINSI QU'À DIVERSES COMMISSIONS :

**SIARR** (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT RURAL DE LA RÉGION) D'ARNOUVILLE-LÈS-MANTES

DÉLÉGUÉ TITULAIRE : PIERRE JEAN, ÉLISE SAILLIOT

DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : M. ASTIER, M. VAN DER WOERD

**SRVA** (SYNDICAT DE LA RIVIÈRE VAUCOULEURS AVAL)

DÉLÉGUÉ TITULAIRE : PIERRE JEAN, M. MANSA

DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : M. MARMIN, M. VAN DER WOERD

LA COMPOSITION DE TOUTES LES COMMISSIONS DE LA CCPH N'EST PAS DÉFINIE À CE JOUR ET LE SERA LORS D'UNE PROCHAINE RÉUNION DE LA CCPH.

## CAISSE COMMUNALE D'ACTIONS SOCIALES

GÉRALDINE JEANNE REPRÉSENTANT LES ASSOCIATIONS DE PERSONNES ÂGÉES ET FAMILIALES.

ARMELLE BALLÉRINI REPRÉSENTANT LES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES, D'INSERTION ET DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS.

RENÉE-CLAIRE GILLIS, MARTINE GRIMM, ÉLISE SAILLIOT, PIERRE JEAN ET PHILIPPE PASDELOUP, REPRÉSENTANT LES MEMBRES ÉLUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN SON SEIN.

## CAISSE DES ÉCOLES

ODILE JEAN, REPRÉSENTANT L'ÉDUCATION NATIONALE.

VÉRONIQUE BAUDET, REPRÉSENTANT MONSIEUR LE PRÉFET DES YVELINES.

ROLAND TROUSSEAU, REPRÉSENTANT LES PARENTS D'ÉLÈVES ET DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL.

VANESSA BAUDET, PIERRE JEAN ET CLAUDE SAUZET, DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL.

# UN PEU D'HISTOIRE

## LE DÉBUT DES TEMPS MODERNES

Cette fois notre chronique à explorer le passé nous entraîne au 19<sup>e</sup> siècle. Siècle riche en événements de tous ordres où, nous l'allons voir, notre village se transforme et où la république française gagne enfin et définitivement sa légitimité.

Nous avons laissé notre récit au moment où la république naissante commençait tant bien que mal à apprendre à gouverner la France. Là, en ce début de 19<sup>e</sup> siècle Napoléon Bonaparte s'empare du pouvoir lors du coup d'État du 18 brumaire an VIII<sup>(1)</sup> et se fait sacrer empereur en la cathédrale Notre-Dame de Paris le 2 décembre 1804 par le pape Pie VII. C'en est, pour plusieurs dizaines d'années, finit de la république.

Bien que la grande paroisse de Rosay Villette subsistât encore pour un temps, celle-ci n'était plus une entité administrative. Pour assurer la gouvernance de ce qui était devenu la commune de Villette, un maire et un conseil municipal, tous élus, remplaçaient le marquis. Le registre d'état civil avait remplacé le registre paroissial et depuis 1804 le code civil <sup>(2)</sup> avait remplacé l'ancien droit coutumier.

Dans notre village, cependant, la vie continuait. Les rues étaient animées par les enfants partant pour l'école ou en revenant, les hommes qui allaient travailler aux champs ou les femmes allant à l'épicerie ou au lavoir.

Les nombreux artisans et commerçants du village suffisaient à couvrir à peu près tous les besoins des habitants et leurs réputations pouvaient parfois s'étendre bien au-delà de notre vallée. C'était, par exemple, le cas des sabotiers de la vallée de la Vaucouleurs connus jusqu'à Paris pour l'élégance et le fini de leurs sabots.



L'ÉPICERIE



LA HALTE DE LEUZE

Au début de ce 19<sup>e</sup> siècle, cinq sabotiers exerçaient leurs talents dans la région. Les sieurs Deschamps et Gilles Foulon avec son fils étaient établis à Septeuil, le sieur Nicolas Garnier à Arnouville-lès-Mantes et Mathurin Langlois à Villette. Ces sabotiers travaillaient surtout l'aulne, le marronnier et le frêne. On reste confondu devant la quantité de bois qu'ils achetaient pour leur ouvrage. Plus d'un millier d'arbres cubant quelque 250 m<sup>3</sup> furent ainsi transformés en sabots en une vingtaine d'années <sup>(3)</sup>.

Parmi ces artisans et commerçants, l'épicerie du village était le lieu de rencontre privilégié. Elle établissait commerce à l'angle de la rue du Pavillon et de la rue Saint Martin. On y trouvait presque tout ce dont on avait besoin : du pain amené tous les matins par le boulanger de Septeuil, des articles de mercerie, de quincaillerie, des sabots et bien entendu des produits alimentaires. Une salle contiguë à l'épicerie et à l'enseigne du « Bouchon » faisait office de café et de marchand de vin mais aussi de barbier et à l'occasion de perruquier. On y vendait également le charbon et le pétrole pour les lampes.

Il y avait à Leuze un autre café qui accueillait, outre les habitants du village, les voyageurs de passage. Ce relais routier avant la lettre était connu sous le nom de « À LA HALTE DE LEUZE ». Sa situation n'était pas le fruit du hasard car la route de Mantes à Septeuil était un axe de passage important.

Il n'y avait pas de médecin à Villette et jusqu'en 1860 il fallait, pour consulter, se rendre à Mantes. À la fin du Second Empire, deux officiers de santé s'installeront, l'un à Septeuil, l'autre à Arnouville-lès-Mantes. En cas d'urgence, on attelait la carriole

pour chercher le médecin et le ramener au village, mais à cette époque la Sécurité Sociale n'existait pas encore. Il fallait donc payer la consultation. Aussi tardait-on à l'appeler, ce qui rendait souvent la guérison aléatoire et il n'était pas rare d'entendre dire...

*« Tiens, le père X va casser sa pipe. Pourquoi? Son gars est parti chercher le médecin. »*

On comprendra que, dans ces conditions, on ait fait grand cas du rebouteux que l'on consultait notamment pour les foulures ou les entorses et qui administrait des remèdes à base de plantes moins onéreux que ceux prescrits par le médecin. Mais le rebouteux, comme le médecin ne faisaient que ce qu'ils pouvaient. C'est ainsi que lors de la dernière grande épidémie de choléra qui toucha notre village d'avril à septembre 1832, sur neuf personnes qui furent atteintes, deux seulement en réchappèrent <sup>(4)</sup>.

Imaginons un instant notre village. Pour ce qui est de sa partie ancienne, il n'est pas très éloigné de ce que nous pouvons voir aujourd'hui. Pourtant, en ce début de 19<sup>e</sup> siècle il est une chose qui n'existe pas encore: les ponts. En effet, les villageois avaient coutume de franchir la Vaucouleurs et le mauru à gué. Certes il existât bien quelques ponts de fortune, mais ces ouvrages fragiles résistaient fort mal aux crues parfois dévastatrices<sup>(5)</sup> et il sécoulait plusieurs années avant qu'on ne décidât de les reconstruire.

Le 19<sup>e</sup> siècle va donc voir la commune se doter de ponts.



**LE PONT DU CENTRE OU PONT DES TROIS QUARTIERS**  
ON DISTINGUE DERRIÈRE LE CYCLISTE LE DÉPÔT DE VIN  
JOXTANT L'ÉPICERIE.



**LE PONT NOIR**

Le pont Baillet fut le premier pont à être construit sous la forme d'un vrai pont de pierre. Cela est probablement dû à sa situation stratégique sur la route de Mantes à Septeuil.

En témoigne cette inscription relevée sur une pierre du pont Baillet:

*« Ce pont a été rétabli sous le règne de Jean-Denis Petit ».*

Combien la découverte de cette inscription aurait pu faire naître un jour, dans une tête d'historien, d'hypothèses hardies sur le règne de Jean-Denis Petit. Or ce roi inconnu n'était autre que le maire de Villettes élu de 1808 à 1826 qui au lieu de dire: sous ma gestion, disait toujours: sous mon règne.

Quelques années auparavant, en 1807 un premier progrès avait été fait avec la construction d'une passerelle en pierres sur la Vaucouleurs à proximité de l'emplacement de l'actuel pont du Centre. Élevée d'un mètre seulement au-dessus du lit de la rivière, elle était constituée de six piles avec culées<sup>(6)</sup>. Son usage était exclusivement réservé aux piétons, les animaux et les véhicules continuant de franchir la rivière à gué. Mais ce passage se révéla bien vite insuffisant et devint même une entrave au libre écoulement du cours d'eau. C'est pourquoi on envisagea de construire à la place un pont de pierre d'une seule arche.

Pourtant, cela ne suffisait pas à assurer la communication entre les deux parties du village, car il fallait aussi traverser le mauru à gué. En 1851, le maire Guillaume Royer obtint de l'ingénieur des Ponts et Chaussées l'autorisation de remplacer la passerelle existante par un ponceau<sup>(7)</sup> accessible aux voitures. La réalisation de cet ouvrage en 1857 aboutissait à la création du pont Noir.

Trois ans plus tard, le 11 juin 1860 le Préfet signait l'autorisation de construire un pont en remplacement de la passerelle sur la Vaucouleurs<sup>(8)</sup>. Un devis fut établi le 17 février 1862, en voici un extrait dans lequel on remarquera l'attention toute particulière portée au choix et à la qualité des matériaux:

*« La pierre de taille proviendra des carrières de Chérence<sup>(9)</sup> ou autres lieux qui pourront en fournir de pareille qualité, c'est-à-dire qui soit*

pleine, dure, non sujette à la gelée, sans veine et d'un grain fin et uni. Le moellon sera pris à la carrière de Plagne<sup>(10)</sup>, commune de Guerville ou autre ayant même qualité; ils seront choisis parmi ceux provenant des bancs les plus durs, ceux qui contiendraient du boutin ou partie tendre sera refusé.

La pierre ordinaire proviendra des carrières du pays et sera choisie parmi celles dites meulières, caillasses ou autres dures, le moellon tendre sera refusé.

La chaux hydraulique proviendra de Senonches<sup>(11)</sup> et la chaux grasse de Septeuil.

Le sable sera pris autant que possible sur la route impériale<sup>(12)</sup> et en cas d'insuffisance ou impossibilité aux sablières du pays, il sera purgé de toute matière étrangère et tamisé.

Les bois pour cintres seront pris dans les environs au choix de l'entrepreneur.»

Le pont du Centre ou des Trois Quartiers était né. Dotée de ses trois ponts, Villette allait pouvoir ainsi affronter l'évolution des transports qui commençait.

Si la traction hippomobile était encore de loin la plus utilisée, cette fin de 19<sup>e</sup> siècle voyait arriver les premiers véhicules à moteur. Pour preuve la première course automobile de Paris à Rouen du 19 au 23 juillet 1894. Dans ce contexte l'état des routes devenait un élément important de la vie économique. Nous avons vu dans la précédente chronique que la nationale 183 avait été entièrement refaite au siècle précédent. Nous venons de voir que notre village s'était doté au cours du siècle de vrais ponts. En 1854, le chemin de la Pierre Bénite<sup>(13)</sup> était refait en cailloutage. Bref notre village entrait dans la modernité. Dans ces conditions il n'est pas surprenant qu'un projet de train desservant l'axe Mantes-Houdan ait germé dans l'esprit des édiles de cette époque.

À l'image de la ligne de Versailles à Épône créée en 1883, il fut envisagé en 1891 un projet de chemin de fer à voie étroite reliant Magny-en-Vexin à Boissy-Saint-Léger en passant par Mantes, Septeuil et plus près de nous le long de l'actuelle RD983. Ce projet était vivement soutenu par les bourgs et communes traversés car il leur semblait être un bon moyen de développer leurs activités. Le 14 mai 1890 le Journal de Mantes faisait paraître une pétition en faveur de ce projet<sup>(14)</sup>.

Ce nouveau mode de transport original, à la fois chemin de fer et tramway, circulait sur des voies installées sur le bas-côté des routes. Lors de la traversée des villes et des villages on encastrait les rails dans la chaussée. Ces lignes étaient parcourues par des trains composés généralement de 2 à 6 voitures tirées par des locomotives à vapeur légères. La vitesse de ces trains ne donnait guère le vertige: 8 km/h en ville et 20 km/h au maximum en rase campagne. Mais il faut toutefois rappeler qu'ils desservaient des zones rurales jusque-là accessibles par la seule voiture à cheval. Dans la journée circulaient des trains de voyageurs que l'on pouvait arrêter à la demande entre les stations alors que la nuit était destinée au trafic des marchandises. Malheureusement pour les promoteurs du projet, celui-ci ne vit jamais le jour et les habitants des bourgs alentours tels que Maulette, Houdan, Richebourg, Orvilliers... continuèrent de plumer leurs volailles en se rendant à pied au marché de Mantes couvrant ainsi la route de plumes blanches en arrivant à Villette et Vert. Ce qui valut à la nationale 183 de l'époque le surnom de « route blanche ».

À la fin du siècle, certes il n'y avait pas de train, mais un service d'autocar omnibus reliait deux fois par jour Villette à Mantes et à Septeuil.



TRAMWAY ARRIVANT À MAULE



#### L'AUTOCAR DE MANTES À SEPTEUIL

SI L'ON EN CROIT LA PHOTO, L'AUTOCAR SEMBLAIT TRÈS FRÉQUENTÉ ET NOS ARRIÈRES GRANDS-MÈRES N'HÉSITAIENT PAS À EMPRUNTER L'ÉCHELLE POUR S'INSTALLER SUR LE TOIT DE CELUI-CI. LA HALTE DE L'AUTOCAR PRISE EN PHOTO SEMBLE SE SITUER AU CARREFOUR DE LA NATIONALE 183 ET DE LA COTE DU CLAPIER.

La commission de l'exposition pour la célébration du Centenaire de 1789, reçoit les projets de décoration les plus étonnants.

Un constructeur qui a fait ses preuves, M. Liffel, se propose d'élever une nouvelle tour de Babel. Il échapperait aux conséquences fatales de la confusion des langues.

Son œuvre mesurerait 300 mètres de hauteur. Ce serait dépasser de près du double la hauteur des monuments connus. Seul le fer serait employé dans cette gigantesque construction.

La salle du premier étage, à 70 mètres du sol, présenterait une superficie de 5.000 mètres carrés.

Au sommet de la tour une coupole vitrée dominerait un horizon de 120 kilomètres d'étendue.

A sa hardiesse l'édifice joindrait l'utilité.

Ce serait un observatoire stratégique. Là on pourrait établir des communications par télégraphie optique. Les observations météorologiques, les observations astronomiques, l'éclairage électrique, enfin les expériences scientifiques trouveront espace et facilité d'action.

La commission acceptera-t-elle ? Elle a promis de répondre sous quelques jours.

#### ARTICLE DU JOURNAL DE MANTES DU 7 JANVIER 1885

CET ARTICLE TRAITE DU PROJET D'UN CERTAIN M. LIFFEL CONCERNANT UNE TOUR BIEN CONNUE. IL EST HEUREUX QUE LA COMMISSION AI DONNÉ SON ACCORD CAR DANS LE CAS CONTRAIRE QUE SERAIT PARIS AUJOURD'HUI ?

S'il est bien un domaine où les crispations de la société furent vives durant ce siècle, c'est celui de l'éducation. En effet, bien que la 1<sup>re</sup> République ait, le 5 nivôse de l'an II<sup>(15)</sup>, institué l'enseignement primaire laïc et gratuit, le 15 août 1808 Napoléon Bonaparte rétablissait les écoles religieuses. Ce qui fait qu'au début de ce 19<sup>e</sup> siècle, l'instruction des enfants de notre village, comme dans la plupart des régions de France, était encore confiée au clergé. L'école, située au 13 de la rue Saint Martin, était payante et n'accueillait que les garçons.

Sous la Restauration, l'ordonnance du 29 février 1816 établit un comité cantonal chargé des écoles. Elle indique notamment, dans son article 14 que les communes doivent « *pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçoivent l'instruction primaire, et à ce que les enfants indigents la reçoivent gratuitement* »<sup>(16)</sup>. Ce qui fût le cas chez nous puisque jusqu'à la Grande Guerre des enfants de l'Assistance Publique, placés dans des familles du village, se joignirent aux écoliers de Villette.

Avec la loi Guizot de 1833, les communes de plus de 500 habitants devaient disposer d'une école de garçons. Puis dans la période transitoire entre le second empire et la troisième République et probablement inspiré par La Loi Dury de 1867 qui imposa une école de filles dans les communes de plus de 500 habitants, la Comtesse de Jobal<sup>(17)</sup> fonda en 1874 une école religieuse pour les filles. Celle-ci, située au 3, place de l'église, resta en activité une trentaine d'années jusqu'en 1905.

Il faudra attendre les lois Jules Ferry<sup>(18)</sup> de 1881 et 1882 sous la Troisième République pour que l'enseignement public commence vraiment à se développer. En 1889 après la construction de notre mairie, est enfin créée l'école publique de Villette. Une salle lui était réservée à l'arrière du bâtiment<sup>(19)</sup>. Dans un premier temps, il n'y eut qu'une seule classe qui accueillait garçons et filles. Pour travailler, les écoliers ne disposaient que d'une longue table commune entourée de bancs. Comme le dit l'instituteur de Vert dans sa monographie de 1899 en parlant de l'école religieuse : « *Le maître d'école était soit chantre, bedeau, sacristain, sonneur, balayeur d'église, clerc, en un mot domestique du curé*<sup>(20)</sup> ». C'était le temps de ceux que l'on a appelé les « *hussards noirs de la République*<sup>(21)</sup> ». Luttant contre les cléricaux, ces instituteurs, souvent d'origine modeste, inculquèrent aux écoliers de cette fin de siècle les valeurs de la République et de la laïcité.

Il est à noter qu'à la fin du siècle, un cours pour adultes fonctionnait 3 mois par an dans notre école publique<sup>(22)</sup>.

Ce 19<sup>e</sup> siècle est probablement celui qui aura connu le plus de bouleversements politiques. En effet nous sommes passés en l'espace de quatre générations de la Première République au Concordat suivi du Premier Empire avec Napoléon Bonaparte. Arrive ensuite la Restauration des Bourbons suivie de la Monarchie de Juillet. Là, court sursaut de la Deuxième République vite étouffée par le Second Empire qui sera lui-même emporté par la guerre.

Le 19 juillet 1870, la France déclarait la guerre à la Prusse. Cette guerre, qui dura environ huit mois, commença vraiment, pour les habitants de la région, dans l'après-midi du 19 septembre. Vers cinq heures, une formidable détonation se fit entendre, accompagnée d'un nuage de fumée et d'un jet de pierres ; le pont de Mantes était coupé<sup>(23)</sup>.

Durant cette période avant l'arrivée des troupes prussiennes, des éclaireurs circulaient discrètement dans toute la région. Ils se firent parfois attraper tel qu'en témoigne cet extrait du rapport de poste de Villette de la garde nationale<sup>(24)</sup>.

<sup>(1)</sup> 9 novembre 1799

<sup>(2)</sup> Ou code Napoléon - Promulgué le 21 mars 1804 (30 ventôse an XII), par Napoléon Bonaparte, il reprend une partie des articles de la coutume de Paris et du droit écrit du Sud de la France.

<sup>(3)</sup> Exploitation et le commerce du bois à Rosay et Villette aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles - Jean Le Roy.

<sup>(4)</sup> Archives de Mantes - Rapport par J.C. DUSSAUX épidémie de choléra.

<sup>(5)</sup> Inondations de 1839, puis celle de mars 1881. Cet hiver-là, il y eut de la neige jusqu'à hauteur d'homme dans les rues du village.

<sup>(6)</sup> La culée d'un pont est la partie située sur la rive destinée à supporter le poids du tablier.

<sup>(7)</sup> Petit pont - nom dérivé de « poncel » du latin « ponticellus ».

<sup>(8)</sup> Archives départementales - série O.

<sup>(9)</sup> Près de la Roche Guyon.

<sup>(10)</sup> La Plagne.

<sup>(11)</sup> À proximité de Chartres.

<sup>(12)</sup> D983.

<sup>(13)</sup> Actuelle rue de l'Église entre la RD983 et les tennis.

<sup>(14)</sup> Archives départementales - Le kiosque - Journal de Mantes du 14 mai 1890.

<sup>(15)</sup> 26 décembre 1793.

<sup>(16)</sup> Françoise Mayeur, Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, p. 329.

<sup>(17)</sup> Propriétaire à cette époque avec son mari le comte de Jobal du château de Rosay, du moulin neuf et de l'école de filles de Villette.

<sup>(18)</sup> Les lois Jules Ferry sont une série de lois sur l'école primaire votée en 1881-1882. Notamment celles qui rendent l'école gratuite en 1881 et celles qui rendent l'instruction obligatoire et laïque en 1882.

<sup>(19)</sup> À la place de l'actuelle salle des fêtes.

<sup>(20)</sup> Archives départementales - monographie communale de l'instituteur 1899, commune de Vert.

<sup>(21)</sup> Ainsi appelées à cause de la couleur noire de leur blouse d'instituteur.

<sup>(22)</sup> Archives départementales - monographie communale de l'instituteur 1899, commune de Villette.

<sup>(23)</sup> On peut encore le voir tel quel aujourd'hui.

<sup>(24)</sup> Voir la chronique précédente - Des lumières à la révolution.

<sup>(25)</sup> Extrait d'un cahier de poste de garde propriété de M. Roger Royer.

<sup>(26)</sup> La guerre de 1870 dans le Mantois - Guy Martin.

<sup>(27)</sup> Archives départementales - monographie communale de l'instituteur 1899, commune de Septeuil.

<sup>(28)</sup> Propriétaire à cette époque avec son mari le comte de Jobal du château de Rosay, du moulin neuf et de l'école de filles de Villette.

<sup>(29)</sup> Archives départementales - monographie communale de l'instituteur 1899, commune de Septeuil.

<sup>(30)</sup> La guerre de 1870 dans le Mantois - Guy Martin.

<sup>(31)</sup> La philosophie de Georges Courteline - Édition Flammarion 1917.

<sup>(32)</sup> Références : Topic Topos, Patrimoine des communes - Berthe Fleury et aussi Archives Départementales - Registres d'état civil Cote 2MIEC355.

« Villette le 30 septembre 1870

*La patrouille de Rosay a amené au poste un homme dont les papiers n'étaient pas en règle, nous l'avons conduit au poste de Vert.*

*Le chef de poste Leconte<sup>(25)</sup> »*

Plus tard, un autre prussien fut découvert à Leuze caché dans un fossé.

Dans l'après-midi du 23 septembre une quarantaine de dragons prussiens précédés d'un parlementaire avec un drapeau blanc, faisaient leur entrée dans Mantes par la rue Porte-aux-Saints<sup>(26)</sup>. Après d'assez durs combats avec les francs-tireurs de la région, l'armée prussienne continuant sa progression entra dans Villette le 10 octobre et le 11, elle était à Septeuil<sup>(27)</sup>. Un certain nombre de militaires furent hébergés au Grand Moulin de Villette, près de l'église. On raconte qu'un villageois irascible voulut les en chasser à coup de fourche; Il ne dut son salut qu'à l'intervention de la comtesse de Jobal<sup>(28)</sup> auprès des autorités. L'histoire ne dit pas combien de soldats furent hébergés à Villette mais entre 300 et 700 hommes cantonnèrent à Septeuil d'octobre 1870 à janvier 1871<sup>(29)</sup>.

En attendant le traité de paix du 26 février 1871 où la France dut céder l'Alsace et la Lorraine, le 28 janvier, un armistice fut signé à Versailles. Trois jours plus tard, arrivait à Mantes une dépêche officielle annonçant une suspension d'armes de 21 jours. À partir de ce moment, de nombreux soldats prussiens commencèrent à s'en retourner. C'est ainsi que quelque 2600 militaires remontant vers le nord-est arrivèrent sur la région et s'installèrent pendant quelques jours à Mantes, Mantes-la-Ville, Le Breuil, Rosny, Villette et Épône<sup>(30)</sup>. Le reste des troupes cantonnées sur Mantes et sa région levèrent le camp de la fin février à mars 1871.

Cette guerre avait conduit à la chute du Second Empire. Avec les élections du 8 février 1871 les Français voteront pour la paix avec la Prusse mais ces élections marqueront aussi le début de la Troisième République. La France redevenue enfin républicaine allait pouvoir terminer ce 19<sup>e</sup> siècle dans la paix.

Pour finir notre chronique, un clin d'œil au romancier et auteur de pièces de théâtre Georges Moineau dit Georges Courteline. En effet celui-ci connaissait très bien notre village car avec sa première compagne et à cause de la maladie de celle-ci, ils quittèrent Paris dès 1899 pour s'installer dans la propriété de Madame Adeline Fleury la mère de celle-ci. C'est le 26 mars 1902 en la mairie de Villette que Georges Courteline épousa Mademoiselle Berthe Fleury dite Suzanne Berty. Celle-ci, atteinte de tuberculose<sup>(31)</sup>, ne vécut ensuite que très peu de temps puisqu'elle mourut le 6 mai suivant. Elle est enterrée au cimetière de Villette<sup>(32)</sup>. La propriété de Madame Adeline Fleury sise à l'angle de la rue de l'Église et de la rue du Moulin devint par la suite l'Auberge de la Canardière.

Salut donc Monsieur Courteline. Salut aussi à vous : Victor Hugo, Émile Zola, Charles Baudelaire ainsi que vous : Claude Debussy, Giuseppe Verdi, Ludwig Van Beethoven et sans oublier : Alfred Nobel, Louis Pasteur, Pierre et Marie Curie.

Tous ces hommes et femmes qui ont jalonné ce 19<sup>e</sup> siècle.

Salut à vous hommes et femmes de culture et de savoir qui, par-delà les siècles, contribuez avec votre art à faire progresser l'Humanité.





# 1896 -2016 : LES 120 ANS DE LA PISCICULTURE DE VILLETTE!

**ET OUI... 2016 EST UNE ANNÉE UN PEU PARTICULIÈRE POUR LA PISCICULTURE DE VILLETTE : NOUS CÉLÉBRERONS EN EFFET LE 120E ANNIVERSAIRE DE CETTE PETITE SALMONICULTURE. SI COMME TOUS LES VILLETTOIS VOUS CONNAISSEZ AU MOINS DE NOM CETTE VÉNÉRABLE ENTREPRISE, CONNAISSEZ-VOUS SON HISTOIRE ?**

Cette aventure commence il y a bien longtemps, au bord de notre petite rivière la Vaucouleurs. Au moyen âge, de nombreux moulins à eau fonctionnaient grâce à ce cours d'eau. Il y en avait plus d'une quarantaine entre ses sources et son grand confluent, la Seine.

Ces moulins, dont une partie est encore visible aujourd'hui, avaient comme activité principale la minoterie. Mais il y avait aussi d'autres fonctions secondaires liées aux différents besoins des habitants de la vallée et des villages des plateaux environnants (scieries, métiers à tisser, forges, tanneries...).



VILLETTE - Etablissement de Pisciculture - M. LORCET, Propriétaire  
10. - Départ des Expéditions

Club A. Bertrau



VILLETTE - Etablissement de Pisciculture  
M. LORCET, Propriétaire  
5. - Bassins supérieurs

Club A. Bertrau



DE 1905 À NOS JOURS.

À l'emplacement de la pisciculture se trouvait alors un moulin appelé le Moulin Neuf, probablement fondé à la fin du 15<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'une petite ferme. Ce moulin, assez petit, développait une puissance d'environ 7 CV vapeur et fabriquait de la farine de céréales. Au début du 18<sup>e</sup> siècle, un incendie assez violent détruisit une grande partie du moulin (une poutre calcinée est encore visible aujourd'hui dans l'écomusée de la pisciculture). Le moulin fût alors reconstruit, avec un étage de plus, mais conserva le nom de Moulin Neuf.

Au début du 19<sup>e</sup> siècle, la révolution industrielle transforme la France et de puissants moulins à vapeur, puis plus tard à moteurs électriques, sont installés à Mantes la Jolie et dans ces environs. Les plus petits moulins cessent progressivement leur activité, et le Moulin Neuf fût l'un des premiers à s'arrêter. Par chance, il ne fût pas détruit pour être transformé en maison d'habitation: en effet, la demeure mitoyenne du moulin, rachetée par les propriétaires du château de Rosay, fût rehaussée à son tour, puis aménagée en lieu d'habitation confortable pour l'époque.

À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la propriété est vendue à Monsieur LORCET, natif de Mantes. Ce dernier a un projet un peu fou pour l'époque: il veut créer en ces lieux un élevage de poissons, plus précisément un élevage de truites! Il faut savoir qu'à l'époque, il n'existe que deux ou trois élevages de salmonidés en France, dans l'Est (Alsace, Vosges), ainsi que quelques-uns en Allemagne et en Amérique du Nord. Autant dire que Monsieur LORCET se lance alors dans une aventure semée d'embûches, seuls quelques livres en Allemand, en Anglais et un ou deux en Français expliquent comment s'y prendre.

Monsieur LORCET trouva sur place la maison d'habitation, la ferme, le moulin inactif ainsi que les vanes destinées à maîtriser partiellement les crues et les sécheresses de la rivière. Aidé de quelques hommes courageux, il commença à creuser les bassins que vous pouvez encore contempler aujourd'hui: le travail fut réalisé à la pelle et à la pioche et dura plusieurs années. Il raccorda ses bassins artificiels à la Vaucouleurs afin d'y faire circuler l'eau en permanence et commença son travail de pisciculteur: c'est ainsi que la Pisciculture de Villette accueillit ses premières truites Fario en 1896.

## 120 ANS DE SALMONICULTURE...

Dès lors, le Moulin Neuf est remis en route, et retrouve une deuxième jeunesse: la meule a alors laissé place à un équipement destiné à fabriquer la nourriture des truites. Très vite, le moulin sert également à faire fonctionner une pompe à eau (aujourd'hui visible dans la boutique de la pisciculture). Cette pompe remplissait un château d'eau situé dans le grenier de la maison qui disposait ainsi de l'eau courante au robinet des décennies avant l'heure! Un peu plus tard, c'est une génératrice d'électricité qui permettra, là encore bien avant les villageois, d'avoir quelques ampoules pour éclairer la maison et les ateliers.



AMBIANCE BUCOLIQUE À LA PISCICULTURE.



TRUITES À LA SORTIE DU FUMOIR.



EMMANUEL COUPIN AVEC UNE PARTIE DE SON ÉQUIPE.

Le 20<sup>e</sup> siècle avance, les marchés de la vente de poisson se développent, et jusque dans les années 1950, la pisciculture de Villette fait figure de grosse pisciculture avec une production annuelle d'environ 50 tonnes de truites destinées essentiellement au marché de gros et demi-gros. Mais voilà... Après la révolution industrielle du 19<sup>e</sup>, c'est la révolution agricole du 20<sup>e</sup> qui va tout bouleverser. De très grosses unités d'élevage apparaissent en Bretagne, en Normandie, dans les Landes, et très vite, le petit élevage local n'est plus compétitif sur le marché de gros. Fini les livraisons hebdomadaires aux grandes halles de Paris!

Les propriétaires de l'époque, les frères Jules et Jean NÈGRE, étaient des figures locales connues autant pour leurs truites que pour leur excellente cave de vins et de whiskies où les bons clients discutaient en ripaillant. Assez avant-gardistes, ils ont commencé dès l'après-guerre (vers 1947) à fumer au feu de bois des truites issues de leur élevage. C'est ainsi qu'en quelques années la pisciculture de Villette est devenue très connue pour la qualité de ses fameuses « truites fumées Schubert », expédiées dans toute la France par voie ferroviaire.

Mais Jules et Jean NÈGRE, en 1974, après 37 ans de présence au Moulin Neuf, partent à la retraite sans héritiers. Ils décident alors de céder leur entreprise à Jean-Pierre et Isabelle COUPIN, à qui reviendra la lourde tâche de pérenniser et développer l'exploitation.

## EN ROUTE VERS LE 21<sup>E</sup> SIÈCLE !

Conscients de l'avenir de la vente directe à la ferme, Jean-Pierre et Isabelle COUPIN vont travailler sans compter pour développer un point de vente sur place, continuer à développer la truite fumée maison au feu de bois, lancer dès 1975 le saumon fumé artisanal si célèbre aujourd'hui, proposer aux grands pêcheurs un étang de pêche à la truite, et aux jeunes pêcheurs en culotte courte une formule de pêche en bassin qui fera le bonheur des familles. Que de souvenirs pour les familles locales!

Les années passent, et voilà l'an 2000, année durant laquelle j'ai décidé de m'installer à la suite de mes parents. Afin de rendre la pisciculture encore plus attractive, nous avons alors aménagé un écomusée gratuit et accessible à tous, à l'intérieur même du Moulin Neuf, puis créé une gamme de conserves artisanales maison à base de poissons frais et fumés. Nous proposons également des poissons d'ornements destinés aux bassins de jardin, pour le plaisir des yeux.

De nos jours, chaque année, ce sont près de 40000 visiteurs qui viennent flâner sur les berges de nos vénérables viviers, déguster nos spécialités, ou découvrir l'un des seuls moulins à eau d'Île-de-France ouvert au public. Notre pisciculture est la plus fréquentée de France, bien qu'elle ne produise pas plus de poissons qu'il y a 50 ans. Nous travaillons depuis des décennies sans aucun médicament, les truites sont patiemment nourries et calibrées à la main, les densités sont faibles et nous pouvons être fiers d'avoir été des précurseurs dans l'agriculture durable.

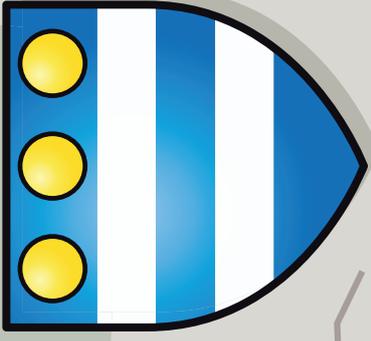
Amis et voisins habitants de Villette, vous êtes les bienvenus, invités privilégiés, et nous vous proposerons au cours de l'année 2016 plusieurs événements pour célébrer les 120 ans de la Pisciculture.

Alors à très bientôt!

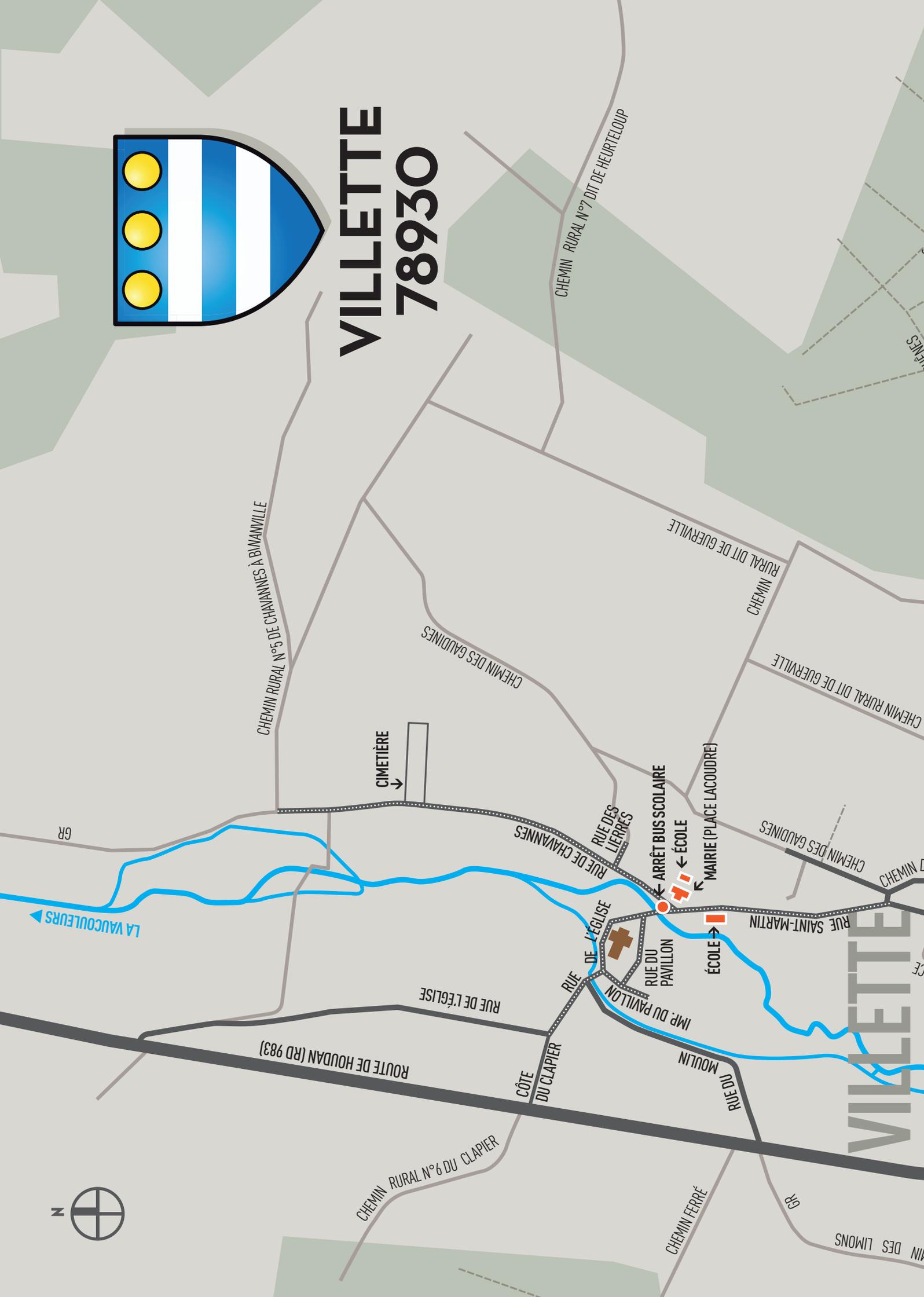
Emmanuel COUPIN

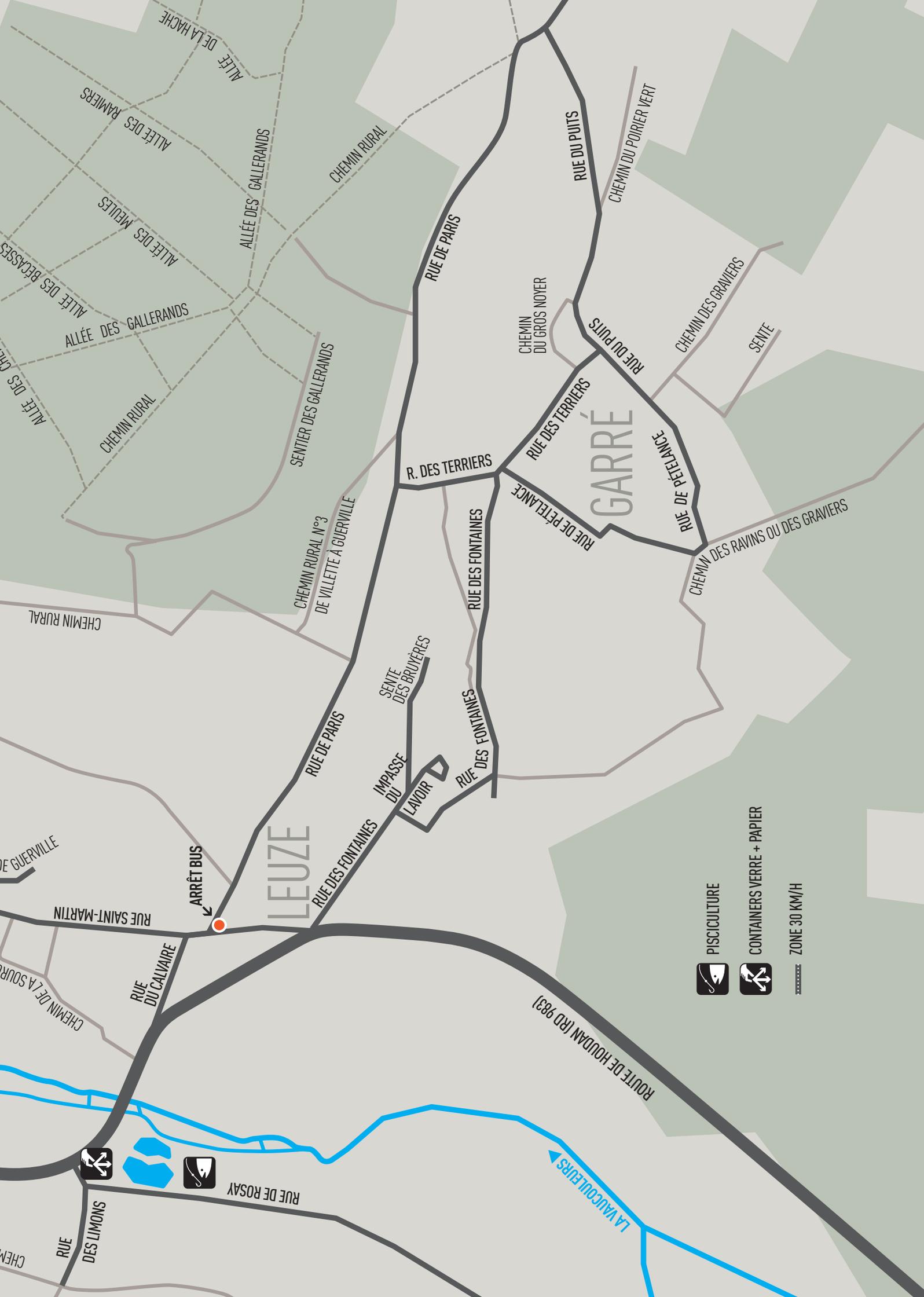


[www.pisciculture.fr](http://www.pisciculture.fr) + 



# VILLETTE 78930





ARRÊT BUS

LEUZE

GARRÉ

-  PISCICULTURE
-  CONTAINERS VERRE + PAPIER
-  ZONE 30 KM/H

ALLEE DES BÉCASSES  
ALLEE DES MEULES  
ALLEE DES GALLERANDS  
ALLEE DES RAMIERS  
ALLEE DE LA HACHE

RUE DE PARIS

RUE DU PUIITS

R. DES TERRIERS

CHEMIN DU GROS NOYER

RUE DES TERRIERS

CHEMIN DES GRAVIERS

SENTE

SENTIER DES GALLERANDS

CHEMIN RURAL N°3  
DE VILLETTE À GUERVILLE

RUE DES FONTAINES

RUE DE PÉTELANCE

RUE DE PÉTELANCE

CHEMIN DES RAVINS OU DES GRAVIERS

CHEMIN RURAL

RUE DE PARIS

SENTE  
DES BRUYÈRES

RUE DES FONTAINES

IMPASSE  
DU  
LAVOIR

DE GUERVILLE

RUE SAINT-MARTIN

RUE  
DU CALVAIRE

CHEMIN DE LA SOUR

ROUTE DE HOU DAN (RD 983)

LA VAUCOLEURS

RUE DE ROSAY

RUE  
DES LIMONS

# JOURNÉE VOITURES ANCIENNES, AQUARELLES ET PEINTURES



**LE 20 SEPTEMBRE 2015 S'ÉTAIENT RÉUNIS À VILLETTE, COLLECTIONNEURS DE VÉHICULES ANCIENS ET AMATEURS D'ART (AQUARELLES ET PEINTURES).**

Deux clubs de voitures étaient représentés: le club alfiste et celui des « déjantés », la Jante Chesnaysienne, club multimarques du Chesnay. Des collectionneurs de la région étaient également présents avec voitures et motos anciennes rares à admirer. Au total 21 marques étaient représentées.

Cette année, une surprise était au rendez-vous, notre journée et nos voitures allaient être filmées avec un drone!

Un film que vous pouvez visionner sur YOUTUBE via le lien suivant: <https://www.youtube.com/watch?v=GR3Lsg71T4Q&feature=youtu.be>



## LE PROGRAMME DE LA JOURNÉE

De 9:00 à 9:30 un accueil petit-déjeuner attendait les voitures et leurs équipages sur la place de la mairie de Villette avec remise de la feuille de route pour la ballade aux alentours. À 10H départ pour la « ballade de la Vaucouleurs » en cortège, avec traversée de charmants villages nous permettant de découvrir la campagne environnante riche en animaux variés: biches, chevaux, oies et autres oiseaux...

Arrêt à Favrieux pour visiter l'élevage d'escargots de M<sup>lle</sup> Devaux. Puis retour à Villette et arrêt à la pisciculture pour celles et ceux qui ont souhaité « faire le plein » de truites, saumons fumés et autres terrines gourmandes avec les commentaires éclairés du maître des lieux, Emmanuel Coupin, passionné par sa pisciculture! Et enfin, retour sur l'esplanade devant la mairie pour exposer nos bolides.



À 12:30, apéritif gourmand de bienvenue puis déjeuner dans la salle des fêtes pour déguster le « Menu de la Vaucouleurs » incluant les spécialités fumées de la pisciculture et repas très gentiment organisé par l'ASCV, l'association sportive et culturelle de Villette, que nous remercions!

Dans l'après-midi, visite libre de l'exposition de peintures et aquarelles avec vote du public et remise des prix à 16:30 autour d'un pot cordial et visite de l'église Saint-Martin de Villette d'origine romane nouvellement restaurée et inaugurée en 2013.

En fin d'après-midi, le prix du public a été remis par Catherine Blommaert, la Présidente de l'ASCV à Anne Richon pour l'une de ses aquarelles majoritairement plébiscitée par le public.

Une bien belle journée très appréciée des participants dans une jolie campagne et un très joli village!

Claudine Richon



# L'ASSOCIATION SECONDE VIE POUR LES ÉQUIDÉS

SAISON 2016  
DE DÉBUT AVRIL  
À FIN OCTOBRE



Reconnue organisme d'intérêt général, nous sommes un refuge pour équidés avec pour vocation sociale de rendre le loisir équitation plus accessible aux familles et aux enfants.

Nos équidés sont en pré-retraite, sauvés de centres équestres, laboratoires ou encore d'une mort certaine. Nous les accueillons dans notre pré, situé entre Arnouville-lès-Mantes et Villette, où ils sont chouchoutés par nos adhérents ainsi que nos bénévoles. Ils sont pour la plupart montés, lors de petites balades, principalement avec des enfants, une à deux fois par semaine. Afin de leur assurer une belle retraite bien méritée, nous recherchons des familles d'adoption aimantes et sensibles à notre cause. N'étant pas un centre équestre, et n'ayant ni la structure réglementaire, ni les structures publiques, ni les équidés aptes à le faire, ni cette volonté, nous ne dispensons pas de cours d'équitation.

Nous proposons des balades, sur rendez-vous, les mercredis à 14h30 et 15h30 et les samedis à 14h30, 15h30 et 16h30.

- Les balades découvertes: 4 € = 2 allers-retours dans l'allée
- Les balades en main: 30 min de balade à travers les champs: 8 € (ou carte de fidélité de 6 balades pour 40 €) ou 30 min de balade en main + 30 min de relation avec l'équidé: 10 €
- Les balades familiales: 15 € = 45 min de balade à travers les champs pour un adulte et un enfant.
- Les balades tenues: 12 € (ou carte de fidélité 6 balades pour 60 €), 1 heure de balade à travers les champs



Nous proposons également des stages les mercredis et samedis de 14h à 17h sur rendez-vous: 20 € par enfant de plus de 6 ans.

Les stages sont constitués de la découverte du pansage et de la relation avec l'équidé (45 minutes), de l'approche du poney par les jeux (45 minutes), d'une grande balade (1 heure) et enfin d'un petit goûter (30 minutes).

**POUR TOUTES RÉSERVATIONS CONTACTEZ-NOUS AU 06 51 78 66 98  
OU PAR E-MAIL À L'ADRESSE [ASVE@ASVE.EU](mailto:ASVE@ASVE.EU)**

Nous sommes habilités à recevoir les bons loisirs de la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour nous aider, devenez adhérents ou bénévoles (même mineurs avec l'accord des parents). Vous pouvez aussi faire un don libre, qu'il soit ponctuel ou régulier, **66 % de vos dons ou de vos parrainages sont déductibles de vos impôts** (reçu fiscal envoyé chaque année en janvier).

À très bientôt!



L'ASVE PARTICIPERA AUX BROCANTES 2016  
DE VILLETTE ET D'ARNOUVILLE-LÈS-MANTES.  
VENEZ NOUS DIRE BONJOUR!

# OUVERTURE D'UNE **DOUBLE** **MICROCRÈCHE** SUR LA **COMMUNE DE VILLETTE**

## LA MICROCRÈCHE « HAUT COMME TROIS POMMES »

Pour rappel, une microcrèche propose une solution adaptée aux parents désirant faire garder leur enfant dans un cadre convivial tout en favorisant leur éveil et dont la sécurité est garantie par un encadrement professionnel.

Avec trois adultes encadrant pour 10 enfants, le suivi est adapté à chaque enfant en incluant le respect du rythme, des besoins et des envies de chacun.

Une proposition d'installation de la microcrèche « Haut comme trois pommes » a été faite sur notre commune. Au regard de l'accueil plus que positif fait par M. Le Maire, les habitants de la commune et des communes voisines, les initiateurs ont pris la décision de monter une double microcrèche afin de répondre au mieux aux nombreuses demandes déjà enregistrées.

Ainsi la structure sera divisée en deux parties indépendantes pouvant accueillir jusqu'à 10 enfants par crèche.

Les places d'accueil se déclinent de 3 façons différentes :

- les places régulières de 1 journée à 5 jours/ semaine. (La majorité des cas)
- les places ponctuelles, à la demi-journée ou à la journée complète.
- ainsi qu'une place d'urgence

La structure fonctionne avec du personnel diplômé avec de l'expérience dans le milieu de la petite enfance.

## L'ÉQUIPE

Le gestionnaire est titulaire d'un diplôme de moniteur éducateur, il effectue les tâches administratives (inscriptions, comptabilité, recrutement...) respecte le budget, a un rôle décisionnaire et intervient également auprès des enfants.

La référence technique est éducatrice de jeunes enfants depuis plus de 10 ans, elle assure le suivi technique des établissements, celui du projet pédagogique, veille aux bonnes relations entre les membres de l'équipe et intervient auprès des enfants.

Elle travaille avec 3 C.A.P. petite enfance par structure.

Ensemble, elles assurent la vie quotidienne des groupes pour répondre au bien-être psychologique, affectif et psychomoteur de l'enfant.

## LES HORAIRES

Les microcrèches reçoivent des enfants tous les jours sauf les samedis, dimanches et jours fériés. L'amplitude des horaires « Haut comme trois pommes 1 » est de 7h30 à 18h30 et de « Haut comme trois pommes 2 » de 8h à 19h.

## L'AVANCEMENT DU PROJET AUJOURD'HUI

M. Jean, Maire de Villette, et le conseil municipal, ainsi que M. Mansat, Président de la CCPH ont donné leur accord de principe afin d'implanter cette double microcrèche au 15 route de Houdan sur la commune de Villette.

Les organisateurs du projet ont mandaté un architecte qui a pour mission de répondre aux normes qualitatives et sécuritaires imposées par la PMI et la commission de sécurité afin de faire de cet établissement un lieu d'accueil privilégié pour les enfants de la commune en priorité et des communes voisines.

Les travaux de normalisation débuteront courant avril, une fois le permis de construire validé, et se termineront fin juin pour une ouverture entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Il vous est encore possible de prendre des renseignements ou de réserver vos places auprès de M. Clément au numéro suivant : 0787740089 ou par e-mail : [hctp78@gmail.com](mailto:hctp78@gmail.com)



# LE FAUCHAGE DIFFÉRENCIÉ

UN ESSAI DE FAUCHAGE DIFFÉRENCIÉ A ÉTÉ MENÉ CE PRINTEMPS À L'OCCASION DE LA PREMIÈRE COUPE DES BORDS DE ROUTE DE LA SAISON.

Cela consiste à couper une seule largeur de coupe d'herbe et à laisser la végétation naturelle pousser librement sur le reste de l'espace, dans le but de permettre la floraison de cette végétation spontanée, en particulier des orchidées dans les zones de talus.

Ont été épargnées ce printemps grâce à cette action diverses espèces telles que l'Orchis bouc, l'Orchis pyramidale, l'Ophrys abeille pour les orchidées, et la Campanule, la grande Marguerite ou le Mélampyre des prés, essentiellement sur les talus de la rue de Paris.

Toutefois, cette végétation peut être indésirable par endroits, pour le risque de dissémination de graines dans les cultures le long des parcelles agricoles, pour l'aspect esthétique dans le village lorsque la végétation est foisonnante.

Des zones ont été déterminées à partir de ce premier test, et feront l'objet de ce fauchage différencié, principalement dans la partie hors village de la rue de Paris. La bordure du bois, milieu sec et calcaire, est particulièrement intéressante du point de vue de la flore et la végétation assez clairsemée se développe peu et n'occasionne pas ou peu de gêne.

Sur toutes les zones, un fauchage complet est réalisé à l'occasion de la dernière coupe à l'automne.

La CCPH se prépare à mettre en place un protocole de gestion à ce sujet sur lequel se penchent de nombreuses communes, un groupe de travail est en cours de constitution.



GRANDE MARGUERITE



MÉLAMPYRE



PANICAUT



OPHRYS ABEILLE



OPHRYS ABEILLE



HIPPOCRÉPIS



ORCHIS PYRAMIDALE



CAMPANULE



ORCHIS BOUC



# LA COP21



**LA FRANCE A PRÉSIDÉ ET ACCUEILLI LA 21E CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (COP21/CMP11), DU 30 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE 2015, EN VUE D'ABOUTIR À UN NOUVEL ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CLIMAT, APPLICABLE À TOUS, POUR MAINTENIR LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE EN DESSOUS DE 2 °C.**

## **LE JOUR OU LES NÉGOCIATIONS CLIMATIQUES ONT COMMENCÉ...**

La première conférence mondiale sur le climat remonte à 1979 à Genève (Suisse) permettant le lancement d'un Programme de recherche climatologique mondial.

En 1988, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est créé par l'OMM (l'Organisation météorologique mondiale) et le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) pour procéder à une évaluation régulière de l'état des connaissances sur les changements climatiques. Son premier rapport en 1990 reconnaît la responsabilité humaine à ce sujet.

Le sommet de la Terre à Rio de Janeiro

(Brésil) en 1992 est une étape cruciale avec la signature par 195 pays, plus l'Union Européenne, de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Elle reconnaît officiellement l'existence du dérèglement climatique et la responsabilité humaine sur ce fait.

Son objectif est de stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre à un niveau qui empêche toute perturbation humaine dangereuse du climat. Le protocole de Kyoto en 1997 fixe aux pays développés des engagements chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour la période 2008-2012.

Une vision à plus long terme s'est ensuite imposée avec le plan de Bali en 2007.

Si Copenhague (Danemark, 2009) n'a pas permis l'adoption d'un nouvel accord, cela a validé l'objectif commun visant à contenir le réchauffement cli-

matique en deçà de 2 °C et à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour aider les pays en développement à faire face au dérèglement climatique. Cancún (Mexique) en 2010 a permis la concrétisation de l'objectif des 2 °C par la création d'institutions comme le Fond vert pour le climat.

La volonté d'agir collectivement s'est traduite par la création, en 2011, de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP), pour travailler à un « protocole, à un instrument juridique ou à un résultat ayant force de loi » applicable à toutes les parties à la Convention climat de l'ONU.

La conférence de Doha (Qatar) en 2012 a entériné l'engagement de pays industrialisés dans une seconde période du protocole de Kyoto (2013/2020).

Les conférences de Varsovie (Pologne, 2013) et Lima (Pérou, 2014) ont permis de préparer la COP21. Ainsi, tous les États ont été invités à communiquer leur contribution (INDC) en matière de réduction de gaz à effet de serre avant la COP21.

## UN AN DE NÉGOCIATIONS

Pour parvenir à un nouvel accord universel sur le climat, les délégués des 195 pays-parties à la Convention-cadre des Nations unies se sont régulièrement réunis.

De la première session de négociations, en février à Genève (Suisse) à la quatrième session en octobre à Bonn (Allemagne), poursuite les travaux de la COP20 de Lima (Pérou).

En parallèle, deux réunions de consultations ministérielles, en juillet et septembre, à Paris. Le rapport de l'OCDE note que 62 milliards de dollars ont été mobilisés en 2014 par les pays développés en faveur des pays en développement. Le rapport de synthèse de la CCNUCC montre que la trajectoire mondiale des émissions de GES dessinée par les contributions nationales publiées nous situerait en 2030 sur une trajectoire menant à environ 3 °C à la fin du siècle, entre 2,7 et 3,5 °C. Le scénario du pire à 4,5 voire 6 °C, qui correspond

aux trajectoires actuelles d'émissions et jusqu'ici considéré comme le plus probable, s'éloigne. Grâce à ces contributions, l'objectif des 2 °C d'ici 2100 peut être atteint, à condition d'accélérer la dynamique.

Un des enjeux de l'accord de Paris sera de mettre en place un mécanisme de révision périodique, idéalement tous les cinq ans, pour relever l'ambition de chacun et améliorer peu à peu la trajectoire collective.

Le dernier rendez-vous avant la COP21 a eu lieu à Paris début novembre à Paris pour la pré-COP, la plus importante et la plus productive de l'histoire des COP.

## LES ENJEUX DE LA COP 21

La COP21/CMP11 vise un nouvel accord sur le climat, applicable à tous les pays à partir de 2020, ainsi que la mise en place d'outils permettant de répondre aux enjeux.

Le futur accord international devra d'abord traiter, de façon équilibrée, de l'atténuation - c'est-à-dire des efforts de baisse des émissions de gaz à effet de serre - et de l'adaptation des sociétés aux dérèglements climatiques déjà existants.

L'objectif de la COP21 est de bâtir une « alliance de Paris pour le climat », qui permette de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2 °C d'ici 2100 et d'adapter nos sociétés aux dérèglements existants. Une alliance en 4 volets :

- 1) La négociation d'un accord universel, qui établisse des règles et des mécanismes capables de relever progressivement l'ambition pour respecter la limite des 2 °C.
- 2) La présentation par tous les pays de leurs contributions nationales, afin de créer un effet d'entraînement et de démontrer que tous les États avancent dans la même direction.
- 3) Le volet financier, qui doit permettre de soutenir les pays en développement et de financer la transition vers des économies bas-carbone et résilientes, avant et après 2020.
- 4) Le renforcement des engagements

des acteurs de la société civile et non-étatiques du Plan d'actions Lima-Paris, afin d'entamer des actions concrètes sans attendre.

## L'ACCORD

L'enjeu de la COP21 est d'aboutir à un nouvel accord international sur le climat, universel (conclu par tous et applicable à tous les pays), ambitieux pour rester sous les 2 °C et envoyer les signaux pour engager la transition vers l'économie bas-carbone, flexible en tenant compte des besoins et capacités de chaque pays, équilibré concernant l'adaptation et l'atténuation, et durable avec une revue à la hausse périodique des ambitions.

## CONTRIBUTIONS NATIONALES

Chaque pays a publié, avant la COP21, une contribution présentant ses efforts nationaux. La France s'est engagée à aider les pays en difficulté dans la préparation de leur contribution, afin que chacun puisse présenter, en fonction de sa situation, une contribution nationale participant à la lutte universelle contre le dérèglement du climat.

161 Pays ont publié leur contribution. Ces pays couvrent 91 % des émissions mondiales.

## FINANCEMENTS ET FONDS VERT

La conférence de Paris doit adresser aux acteurs économiques et financiers les signaux nécessaires à la réorientation de leurs investissements, afin d'engager la transition vers des économies bas carbone.

Le Fond vert a été créé à Cancún en 2010 afin d'aider les pays en développement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter au changement climatique, ainsi que d'encourager le développement bas-carbone.

## PLAN D' ACTIONS LIMA-PARIS

Le Plan d'Actions Lima-Paris est une initiative conjointe des présidences péruvienne et française de la COP, du

Bureau exécutif du Secrétaire général des Nations Unies et du Secrétariat de la CCNUCC, visant à renforcer l'action pour le climat en 2015 et au-delà :

- en mobilisant une forte action internationale pour s'orienter vers des sociétés résilientes et à faibles émissions de carbone ;
- en fournissant un soutien accru aux initiatives existantes, telles que celles lancées pendant le Sommet sur le climat organisé par le Secrétaire général à New York en septembre 2014 ;
- en mobilisant de nouveaux partenaires et en créant une plateforme pour garantir la visibilité de leurs actions, de leurs engagements et de leurs résultats pendant la période précédant la COP21.

Le Plan d'Actions vise à témoigner de l'engagement des acteurs non-étatiques à agir à court et long termes pour parvenir à un nouvel accord juridique ambiteux en 2015.

Le Plan d'Actions implique tant les acteurs étatiques que les acteurs non-étatiques où chacun agit en tant qu'entités individuelles ou au travers de partenariats.

Afin de permettre à tous de rendre public leurs engagements en faveur du climat et de recenser les projets, la plate-forme Nazca (ou Lima-Paris Action Agenda) a été mise en place.

Elle permet de centraliser et de simplifier l'information sur les engagements climat des villes, des régions, des entreprises, des investisseurs, individuellement ou en coopération et donne à voir des éléments clés du plan d'actions.

## BILAN DE LA COP21

Globalement, l'accord de Paris est jugé « bon et équilibré » par les différents observateurs, notamment parce qu'il fait une vraie différenciation entre pays développés et pays en développement. L'accord de Paris ne constitue pas un point final, mais une véritable amorce vers une nouvelle économie bas carbone qui aidera à limiter le réchauffement climatique global.

Les mentalités ont changé depuis l'échec

du sommet de Copenhague.

## LES PLUS

La référence à 1,5 °C. L'objectif est de limiter la hausse de la température moyenne globale « bien en dessous » de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels tout en visant un objectif de 1,5 °C seulement. C'était un des points cruciaux pour les pays les plus vulnérables. Un objectif de long terme clair. La trajectoire pour parvenir à limiter la hausse de température consiste à atteindre un pic d'émissions de gaz à effet de serre « dès que possible » ( plus long pour les pays en développement). Puis il s'agira de parvenir après 2050 à un équilibre entre les émissions dues aux activités humaines et l'absorption par les puits de gaz à effet de serre. « Signal économique fort vers les investissements bas-carbone. »

Un mécanisme de révision post-2020 bien cadré. Les pays ont soumis à la COP21 des engagements pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Mais il a été montré que la somme des contributions nationales fournies par la plupart des pays à la COP (INDC) mène sur une trajectoire de 3 °C et non pas 2 °C. Selon l'accord, les INDC devront donc être révisés à la hausse tous les cinq ans à partir de 2020. Avec un premier état des lieux mondial en 2023 et dès 2018 un premier état des lieux des efforts réalisés.

Un plancher de 100 milliards de dollars. Ce fonds de 100 milliards par an est inscrit dans les décisions et non plus dans l'accord, et revu à la hausse après 2020. Pertes et dommages. Cette partie fait l'objet d'une partie distincte. Elle garantirait des mécanismes d'entraide et d'assurance pour les pays les plus vulnérables.

## LES MOINS

Les finances post 2020 sans chiffre. Plus de référence chiffrée dans cet accord. Pas de révision des engagements avant 2020. La coalition des « pays ambitieux » pour le climat, qui compte 80 pays (dont des gros émetteurs comme les USA et l'US), prendrait peut-être l'engagement, à côté de l'accord, de réviser ses INDC avant 2020.

Les droits humains restent dans le préambule. Mais n'entrent pas dans l'accord de Paris proprement dit.

## LES PLUS OU MOINS

Un système unique de transparence. C'est une avancée par rapport au système actuel, différencié selon les pays développés ou en développement. Mais la vraie bataille va être de fixer les modalités techniques à décider dans les prochaines COP.

## LES MANQUES

La référence au secteur de l'aviation. Elle a été retirée de l'accord.

Le prix du carbone. Il a été retiré de l'accord aussi. Mais cela n'empêchera pas les marchés carbone déjà en route de voir le jour, ni la taxation du carbone de devenir une réalité économique pour les chefs d'entreprise.

## PETIT POINT TECHNIQUE

Les décisions concernent tout ce qui doit ou peut être fait avant la mise en œuvre de l'accord, en 2020. Cette partie est signée par tous les pays. L'accord, lui, en annexe, devra, pour être valide, être ratifié. À chaque pays de le ratifier dans sa propre législation entre avril 2016 et avril 2017. Il entrera en vigueur lorsqu'au minimum 55 pays représentant 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre l'auront ratifié.



**P'tit Joël**  
**Paysage**



25 ans d'expérience

Tél. : 01 75 74 62 78  
Port. : 06 58 07 46 08

création  
aménagement - terrassements  
maçonnerie paysagère - clôtures  
arrosage automatique  
élagages - entretien

15 route de Houdan - 78930 - Villette

RCS 752 044 123



- Allopathie
- Homéopathie
- Phytothérapie
- Aromathérapie
- Dermocosmétique
- Produits vétérinaires
- Location et vente de matériel médical

# PHARMACIE BALLERINI

2, rue de l'Étape - 78930 GUERVILLE  
Tel : 01 30 93 99 11 - Fax : 01 30 93 99 24  
[pharmacie.ballerini@wanadoo.fr](mailto:pharmacie.ballerini@wanadoo.fr)

## M.G.ASSISTANCE

MÉCANIQUE DE PRÉCISION  
MÉCANO-SOUDURE  
SERRURERIE

PORTAIL  
GARDE-CORPS  
FENÊTRES  
TERRASSES

T. 01 34 76 36 93  
F. 01 34 76 39 41

M. 06 21 60 52 47

4 RUE DU MOULIN  
78930 VILLETTE

[M.G.ASSISTANCE@ORANGE.FR](mailto:M.G.ASSISTANCE@ORANGE.FR)



## ELECTRICITE E.V.H

62 Grande rue 78930 Vert



TEL/FAX : 01-34-76-30-37

PORT : 06-60-26-72-28

[elcetricite.evh@free.fr](mailto:elcetricite.evh@free.fr)

**Elèctricité générale-automatismes**  
**alarme-dépannage-mise aux normes**

Changement de disjoncteur,  
Changement de tableau électrique,  
Automatisme de stores,  
Automatisme de porte de garage, portail..  
Extention électrique,  
Mise aux normes de l'habitation,  
Rénovation d'installation,  
Chauffage électrique,  
Maintenance,  
Dépannage,  
Interphone,digicode,  
Etc..

INTERVENTION RAPIDE

# PLOMBERIE

SALLE DE BAINS, CUISINES  
ADOUCCISSEURS D'EAU  
**CHAUFFAGE**  
GAZ+FIUOL, POMPES À CHALEUR  
**RAMONAGE**

## DENIS LHEUREUX

**T. 01 34 76 37 92**  
**M. 06 75 12 39 24**



4 IMPASSE DU PAVILLON  
**78930 VILLETTE**

# LA VIE COMMUNALE



LE REPAS RÉPUBLICAIN DU 14 JUILLET PLACE LACOUDRE.



LA MÉDAILLE DU TRAVAIL DISTRIBUÉE À QUELQUES FIGURES DE LA COMMUNE.



LE REPAS DES ANCIENS À LA JUMENT VERTE DE MONTCHAUVET.

## 14 JUILLET 2015

Une belle journée pour ce 14 juillet et rien n'est venu troubler la tranquillité du repas partagé en ce jour de fête nationale. À l'apéritif, remise surprise de la médaille du travail par M. Le Maire à quelques villettois-es à l'honneur.

## FESTIVITÉS HIVERNALES

**D'abord les anciens...** Une excellente qualité gastronomique toujours au rendez-vous du repas de la Jument Verte à Montchauvet, très appréciée par la quarantaine de convives. Qualité de la rencontre, également, dans ce moment d'échanges et de discussions.

**Un spectacle des enfants** dynamique et interactif, les enfants aiment toujours qu'on leur raconte des histoires, et après le spectacle, la magie du Père Noël distribuant ses cadeaux reste intacte.

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Madame JEAN reçoit les inscriptions pour les enfants nés en 2013 ou nouveaux arrivants à partir du mois d'avril 2016. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès d'elle au **0134764079**.

## ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR LES PERSONNES MAJEURES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures, y compris pour les cartes en cours de validité délivrées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2013; celles-ci n'ont donc pas besoin d'être renouvelées, elles bénéficieront automatiquement d'une extension de validité de 5 ans. (Cette extension de validité, qui vise à la simplification des démarches administratives, ne s'applique pas pour les mineurs dont leur carte reste valable 10 ans). Attention : la date de validité inscrite sur votre carte n'étant pas modifiée, cela implique quelques précautions quand vous voyagez à l'étranger, notamment vous assurer que le pays accepte cet allongement de durée car cela n'a pas été acté par tous les pays d'Europe.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Jeunes gens (filles et garçons), vous atteignez l'âge de 16 ans en 2016 : vous êtes concernés(ées) par le recensement militaire. Vous devez vous faire recenser en mairie, munis(es) du livret de famille et d'une pièce d'identité ; une attestation vous sera ensuite délivrée qui vous sera ultérieurement demandée dans vos démarches (inscription, permis de conduire, inscriptions à des examens...).

## ÉTAT CIVIL 2015

### Naissances

- Séléna BAUDET le 29 janvier 2015
- Morgan BERNARDO 8 septembre 2015

*Nos félicitations aux heureux parents!*

### Décès

- Monique CUMONT
- Henri POIROT
- Francis TREMEL

*Sincères condoléances aux familles.*

## VILLETTE ET SA POPULATION

En contrepoint à l'évolution historique présente dans ces pages, une recherche effectuée par Angéline Jean dans le cadre de ses études nous permet de donner quelques éléments plus récents: La population du village est passée de 216 habitants en 1962 à 300 habitants en 1982, 439 en 1990, rapide augmentation, et 528 en 2014, retour à un rythme plus lent. Dans le même temps, le nombre de résidences secondaires est passé de 40 à 17, signe de l'évolution du caractère de villégiature vers un caractère plus résidentiel.

Population assez équilibrée avec 22 % de moins de 18 ans et 20 % de plus de 65 ans.

En 1999, avec 470 habitants, la densité de population était de 102 habitants par km<sup>2</sup>, tandis qu'en comparaison elle était de 4656 habitants par km<sup>2</sup> à Mantes-la-Jolie et 20164 habitants par km<sup>2</sup> à Paris, ce qui confirme le caractère rural du village.

## CCPH, SERVICES RENDUS

La CCPH (Communauté de Communes du Pays Houdanais) se charge de la remise en état des voies communales et assure le broyage des bordures enherbées le long de ces mêmes voies, au printemps et en automne. Un passage en été est limité à l'agglomération.

Elle propose un service de portage de

repas et soutient financièrement le service aux personnes réalisé par l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural).

La CCPH propose un accueil en Centre de Loisirs pour les enfants et des activités à destination des adolescents.

Un nouveau service de consultations juridiques gratuites vient d'être mis en place: un avocat dédié à la défense des victimes (accident de la route, accident domestique, agression, acte médical...) reçoit gratuitement les administrés chaque premier mercredi du mois à partir de 14 h pour donner des conseils sur les questions de dommage corporel ou sur toute question plus généraliste (divorce, créance, licenciement...).

Ces consultations se tiennent à Houdan, à La Passerelle, Ferme Deschamps, 31, route d'Épernon.

Pour tous renseignements ou prise de rendez-vous, contactez le 0130 416510.



## MÉMENTO



### ORDURES MÉNAGÈRES

Tous les **mercredis matin**.

### EMBALLAGES RECYCLABLES

**Vendredi matin** les semaines impaires.  
Sortir les bacs le jeudi soir.

### DÉCHETS VERTS

Tous les **mardis après-midi**.  
Collecte du 29 mars au 22 novembre 2016.

### ENCOMBRANTS

4 fois par an.  
14 mars, 6 juillet, 29 septembre et 12 décembre 2016.  
**LES PNEUS, PILES, BATTERIES, POTS DE PEINTURE, VITRES ET PALETTES NE SERONT PAS ENLEVÉS.**

### APPORT DE GRAVATS

Déchetterie de Longnes (avec ticket) :  
1er samedi du mois de 14 h à 17 heures.  
Attention, la mention de fermeture de la déchetterie concerne les déchets verts pour les habitants de Longnes, **les apports de gravats restent possibles au jour et à l'horaire indiqué.**

### APPORT DE DÉCHETS TOXIQUES

Déchetterie de Longnes (avec ticket) :  
Samedis 9 avril et 10 septembre 2016 de 9 h à 11 h 45.

**Ne pas oublier de venir chercher un ticket en mairie pour les apports de gravats et de toxiques.**

## TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

- 1/1 page : 190 x 270 mm = 300 € HT (+80 € si création)

- 1/2 page : 190 x 132 mm = 180 € HT (+60 € si création)

- 1/4 page : 92 x 132 mm = 100 € HT (+40 € si création)

- 1/8 page : 92 x 62 mm = 60 € HT (+20 € si création)

Une facture vous sera délivrée par la mairie.

Format des fichiers : JPEG ou PDF (compression minimale).

Résolution du fichier : 300 dpi (qualité imprimerie).

# BRÈVES

## COURSE CYCLISTE PARIS-NICE

Pour la sixième année consécutive, les Yvelines accueillent le départ de la célèbre course cycliste Paris-Nice les 6 et 13 mars 2016. La volonté du Conseil Départemental des Yvelines, engagé dans un partenariat depuis 2010 avec la société Amaury Sport Organisation, est de mettre en valeur son territoire.

## ATTENTION AUX CHIENS

La divagation des chiens est répréhensible. Tout chien errant ou saisi sur la voie publique sera conduit au Chenil Intercommunal de Protection Animal du Mantois (CIPAM) dont nous sommes adhérents.

Par ailleurs, apprenons la propreté à nos chiens. Il est désagréable de trouver des traces de passage de chiens, même tenu en laisse, devant sa porte, sur son trottoir, etc. Notamment dans la rue Saint-Martin où les « trottoirs ne sont pas des crottoirs ».

En ce qui concerne la propreté de nos espaces verts, nos amis les animaux doivent pouvoir satisfaire leurs besoins tout en respectant les lieux publics.

Pour que votre animal soit apprécié de tous, ramassez ses déjections.

## CIPAM

7 Rue des Piquettes, 78 200 Buchelay  
T. : 01 30 63 06 02.

## LA SICAE ELY NOUS INFORME

Des installateurs privés démarchent par téléphone les particuliers, afin de solliciter des rendez-vous pour la mise aux normes de leurs installations électriques dans le cadre de la pose de nouveaux compteurs Linky. **CES SOCIÉTÉS NE SONT PAS MANDATÉES PAR LA SICAE ELY !**

Il s'agit d'une démarche commerciale.

## NOUVEAU A VILLETTE : COURS DE KARATÉ YOSEIKAN BUDO TOUS LES MERCREDIS APRÈS-MIDI



Depuis le 2 décembre, Pierre Lemaire, instructeur diplômé DIF-COP 2<sup>e</sup> dan, assure des cours de karaté Yoseikan Budo à la salle des fêtes de Villette tous les mercredis après-midi pour enfants et adultes.

Horaires des cours : enfants 5-9 ans 16h à 17h / 10-13 ans 17h à 18h / adultes (+14 ans) 18h30 à 19h45.

Contact Pierre Lemaire 06 62 43 28 16 plus d'info sur le karaté Yoseikan Budo : [www.ffkarate.fr/yoseikan-budo](http://www.ffkarate.fr/yoseikan-budo)

## SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS

Notre adhésion à un syndicat commun à toutes les communes de la CCPH a été retardée d'un an, car des entreprises demandaient des indemnités de départ très élevées pour rupture anticipée de contrat.

C'est donc seulement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 que la CCPH prendra la compétence de gestion des ordures ménagères et que nous adhérons au syndicat SIEED.

Une transition progressive va peut-être se mettre en place dès cette année, nous vous en informerons le moment venu.

En devrait d'ailleurs parler des ressources ménagères, tant nos poubelles regorgent de matières utilisables : Les matières organiques comme fertilisant du sol, les emballages pour le recyclage, les plastiques non encore recyclables et les emballages souillés comme ressource énergétique... La qualité du tri est le garant de la meilleure valorisation possible de toutes ces matières : Pensez à bien trier.

## UN PEU DE CINÉMA ?

Pour celles et ceux que tenterait un petit tour dans les salles obscures, on peut évoquer quelques films :

**Star Wars, épisode 7**, le réveil de la force, gros succès dans les salles, un film distrayant et dynamique.

Bon, les spécialistes de la série y trouveront beaucoup de similitudes avec les épisodes précédents : toute ressemblance avec des personnages de fiction ayant existé dans cette même série ne sera pas du tout due au hasard, mais mûrement réfléchi...

**Demain**, le film, une tout autre approche : un film optimiste et encourageant sur les initiatives positives pour protéger l'environnement et maîtriser le réchauffement climatique. Cette vision positive donne courage et espoir dans un monde meilleur, à voir absolument en cette nouvelle année !

## INFORMATION TRANSDEV LIGNE 60

La ligne 60 Mantes-la-Jolie / Rambouillet se développe. À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016, un car passera par Villette toutes les heures (sauf pendant midi) pour aller et venir de Rambouillet. Les horaires ne sont pas encore définis mais l'arrêt Rue de Paris/angle de la rue Saint-Martin reste inchangé.

## PHILOSOPHIE DU TRI

Oui, cela fait beaucoup de plastiques non recyclés, et c'est regrettable, mais il faut que l'outil industriel de traitement des déchets évolue pour que ces déchets soient mieux valorisés, ce qui ne se fait pas rapidement. À nous, consommateurs, de choisir les produits comportant le moins possible d'emballages non recyclables.

Des pistes pour le recyclage des plastiques existent dans la région et nous allons les explorer.

Notons qu'il y a tout de même récupération de l'énergie produite lors de l'incinération, et c'est pourquoi il est important de ne pas gaspiller cette énergie à brûler des déchets humides : compostez vos restes alimentaires autant que possible, mettez-les avec les déchets verts. Un allongement de la période de collecte de ceux-ci est actuellement à l'étude.



# HORAIRES BUS VALABLES À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2015

Pour plus de renseignements : [www.idf.veolia-transport.fr](http://www.idf.veolia-transport.fr)



<b>60</b> Houdan ▶ Mantes-La-Ville		<b>60</b> Mantes-La-Ville ▶ Houdan	
▶ du LUNDI au VENDREDI		▶ du LUNDI au VENDREDI	
Période de vacances scolaires*	LàV	Période de vacances scolaires*	LàV
HOUDAN Gare de Houdan	05:45 06:04 06:35	MANTES LA VILLE Gare Routière	07:00 18:25 18:50 19:20
HOUDAN République	05:47 06:06 06:37	MANTES LA VILLE Mairie	07:04 18:28 18:53 19:23
HOUDAN Pommeraie	05:48 06:07 06:38	MANTES LA VILLE Saint-Etienne	07:05 18:30 18:55 19:25
RICHEBOURG Saint-Antoine	05:52 06:11 06:42	MANTES LA VILLE Moulin des Rades	07:06 18:31 18:56 19:26
RICHEBOURG Place du Château	05:53 06:12 06:43	AUFFREVILLE/BRASSEUIL Auffreville	07:08 18:32 18:57 19:27
ORVILLIERS Eglise	05:57 06:16 06:47	AUFFREVILLE/BRASSEUIL Brasseuil	07:09 18:33 18:58 19:28
MULCENT Mairie	06:01 06:20 06:51	VERT Eglise	07:12 18:35 19:00 19:30
COURGENT Prétatier	06:04 06:23 06:54	VILLETTE Rue Saint-Martin	07:14 18:38 19:03 19:33
COURGENT Bois de l'Aîné	06:05 06:24 06:55	ROSAY Rosay	07:17 18:40 19:05 19:35
SEPTEUIL Mairie	06:09 06:28 06:59 18:50	SEPTEUIL Poteau	07:19 18:43 19:08 19:38
SEPTEUIL Place de Verdun	06:10 06:29 07:00 18:51	SEPTEUIL Rue de Mantes	07:20 18:45 19:10 19:40
SEPTEUIL Rue de Mantes	06:11 06:30 07:01 18:52	SEPTEUIL Place de Verdun	07:21 18:47 19:12 19:42
SEPTEUIL Poteau	06:12 06:31 07:02 18:53	SEPTEUIL Mairie	07:22 18:50 19:15 19:45
ROSAY Rosay	06:14 06:33 07:04 18:55	COURGENT Bois de l'Aîné	19:17 19:47
VILLETTE Rue Saint-Martin	06:16 06:35 07:06 18:57	COURGENT Prétatier	19:18 19:48
VERT Eglise	06:19 06:38 07:09 19:00	MULCENT Mairie	19:21 19:51
AUFFREVILLE/BRASSEUIL Brasseuil	06:20 06:39 07:10 19:01	ORVILLIERS Eglise	19:24 19:54
AUFFREVILLE/BRASSEUIL Auffreville	06:21 06:40 07:11 19:02	RICHEBOURG Place du Château	19:27 19:57
MANTES LA VILLE Moulin des Rades	06:23 06:42 07:13 19:04	RICHEBOURG Saint-Antoine	19:28 19:58
MANTES LA VILLE Saint-Etienne	06:26 06:45 07:16 19:07	HOUDAN Pommeraie	19:32 20:02
MANTES LA VILLE Mairie	06:30 06:49 07:20 19:11	HOUDAN République	19:33 20:03
MANTES LA VILLE Gare Routière	06:35 06:54 07:25 19:16	HOUDAN Gare de Houdan	19:34 20:04

## CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2016

Hiver : Du 22 février 2016 au 06 mars 2016 inclus

Printemps : Du 18 avril 2016 au 1er mai 2016 inclus

Début d'été : À partir du 06 juillet 2016

# NUMÉROS UTILES

**Samu: 15**

**Police Secours: 17**

**Pompiers: 18**

**Pharmacie de garde: 32 37**

**Dentiste de garde: 01 39 51 21 21**

**Aide à domicile en milieu rural (ADMR)**  
5 place du Maréchal Leclerc, 78 980 Bréval  
Tél.: 01 34 78 08 68

**École maternelle**  
Tél.: 01 34 76 40 79

**Sécurité Sociale**  
Centre 161. 16, rue des Érables, 78 711 Mantes-la-Ville  
Tél.: 01 30 98 33 00

**Assistante Sociale**  
M<sup>me</sup> TURCO  
12bis, rue des Merisiers, 78 711 Mantes-la-Ville  
Tél.: 01 34 97 95 32

**Véolia Eau**  
Les Hauts Graviers, 78 200 Buchelay  
Tél.: 08 11 90 04 00

**Chenil Intercommunal de Protection Animal  
du Mantois (CIPAM)**  
7 rue des Piquettes, 78 200 Buchelay  
Tél.: 01 30 63 06 02

**Gaz de France**  
76, rue des Graviers 78 200 Magnanville  
Tél.: 01 34 78 85 09 ou 08 10 62 73 37

**Électricité: SICAE-ELY**  
33, rue de la Gare, 78 910 Tacoignières  
Tél.: 01 34 94 68 00

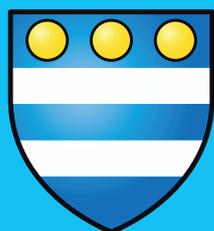
**France Télécom**  
19, rue Gambetta, 78 200 Mantes-la-Jolie  
Tél.: 1014 (poste fixe)

**Perception**  
M. Bernard HANNEBICQUE  
Place Fabian, 78 980 Longnes  
Tél.: 01 30 42 48 20

**Hôtel des Impôts**  
1, place Jean Moulin  
78 200 Mantes-la-Jolie  
Tél.: 01 34 79 49 00

**Tribunal d'Instance**  
20, avenue de la République,  
78 200 Mantes-la-Jolie  
Tél.: 01 30 98 14 00

**Sous-Préfecture**  
18-20, rue de Lorraine, 78 200 Mantes-la-Jolie  
Tél.: 01 30 92 74 00



**Mairie de Vilette**  
Place Lacoudre  
78 930 Vilette  
Tél. 01 34 76 31 01 / Fax 01 34 76 39 75  
[www.vilette-en-yvelines.fr](http://www.vilette-en-yvelines.fr)  
[info@vilette-en-yvelines.fr](mailto:info@vilette-en-yvelines.fr)